

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Date de convocation : 23.06.2020 Date d'affichage : 23.06.2020

Nombre de conseillers: En exercice: 19 Présents: 15 Votants: 17

L'an deux mille vingt, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BOURNERY Christian.

# Etaient présents :

M. BOUCHUT Jean-Louis, Mme BOULIÈRE Françoise, MM. BOURNERY Christian, CALLEWAERT Patrick, CHARVET André, COSSON Patrick, Mmes FLUHR Catherine, GEERTS Sylviane, M. GIRARD Benoist, Mme JOUHIER Danièle, MM. MOREAU Philippe, MORIZET Patrice, REYES William, Mmes TRAVEILLY Jocelyne, VATIER Sylvie.

## Absents excusés avec pouvoir:

M. LAURENT Eric donne pouvoir à M. GIRARD Benoist Mme VASSEUR Marie-Laure donne pouvoir à M. BOURNERY Christian.

#### Absentes excusées :

Mmes FROMENT CONSTANS Mélanie, SIMONIN Patricia.

Secrétaire de séance : M. BOUCHUT Jean-Louis.

## **OBJET: ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

#### 2020.22

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un nouvel article de la loi du 27 décembre 2019 impose que la liste des adjoints soit composée de façon paritaire (homme/femme) ce qui était le cas pour la liste présentée lors de l'élection des Adjoints au Maire lors du Conseil Municipal du 26 mai 2020 mais aussi et également en matière de présentation de la liste comme le précise le courrier de M. le Sous-Préfet du 17 juin 2020.

Monsieur le Maire propose alors au conseil municipal de rapporter la délibération n°2020.09 et de procéder de nouveau à l'élection des Adjoints au Maire tenant compte de l'article 29 de la loi du 27 décembre 2019.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue et constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire a été déposée.

- OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le courrier de Monsieur le Sous-Préfet du 17 juin 2020,
- VU l'article 29 de la loi du 27 décembre 2019,
- **VU** la démission conjointe des Adjoints au Maire du 18 juin 2020 acceptée par M. le Préfet le 24 juin 2020 et notifié aux intéressés le 30 juin 2020,
- RAPPORTE, à l'unanimité, sa délibération n°2020.09 du 26 mai 2020 portant sur l'élection des Adjoints au Maire,

- VU la seule liste candidate VASSEUR se présentant au scrutin secret de liste à la majorité absolue,
- PROCEDE à l'élection des Adjoints au Maire,

Résultats du premier tour de scrutin :

-	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	(	U
<b>,,,</b>	b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	1	7
-	c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	:	1	7
-	d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral)	:	-	0
-	e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	:	1	7
-	f. Majorité absolue	:	•	9

#### La liste VASSEUR a obtenu 17 voix

- ONT été proclamés Adjoints au Maire et installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme VASSEUR Marie-Laure et ont pris rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-après :
  - Mme VASSEUR Marie-Laure
  - M. BOUCHUT Jean-Louis
  - Mme FLUHR Catherine
  - M. MORIZET Patrice
  - Mme JOUHIER Danièle

#### **OBJET: INDEMNITES DES ADJOINTS AU MAIRE**

#### 2020.23

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du nouveau tableau des Adjoints élus le 30 juin 2020, il convient de rapporter pour partie la délibération n° 2020.12 concernant les indemnités des adjoints au maire. Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil de délibérer à nouveau, dans les mêmes conditions que la délibération précitée, sur le montant des indemnités qui seront versées pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints au Maire et préciser la date de début de versement des indemnités.

- OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de rapporter pour partie la délibération n° 2020.12,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de voter l'indemnité des Adjoints au Maire au taux maximum de 19,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- DÉCIDE, à l'unanimité, de verser l'indemnité des Adjoints au Maire à compter du 30 juin 2020,
- **PREND** acte que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe de récapitulation de l'ensemble des indemnités allouées aux Adjoints au Maire.

# RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS MENSUELLES ALLOUÉES AUX ADJOINTS AU MAIRE

NOM, Prénom, Qualité	Taux d'indemnité mensuelle en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	
1- Mme VASSEUR Marie-Laure, Adjointe au Maire	19,80 %	
2- M. BOUCHUT Jean-Louis, Adjoint au Maire	19,80 %	
3- Mme <b>FLUHR</b> Catherine, Adjointe au Maire	19,80 %	
4- M. MORIZET Patrice, Adjoint au Maire	19,80 %	
5- Mme <b>JOUHIER</b> Danièle, Adjointe au Maire	19,80 %	

**OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2019** 

2020.24

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	Recettes
Section de Fonctionnement :	1 595 701,72	1 809 841,90
Section d'investissement :	467 338,94	1 317 702,74
Report section de fonctionnement 2018 :	-	501 482,01
Report section d'investissement 2018 :	627 805,99	-
Total (réalisations + report):	2 690 846,65	3 629 026,65
Reste à réaliser 2019	860 710,30	405 000,00
Total cumulé	3 551 556,95	4 034 026,65

- OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,
- APRÈS s'être fait présenter le Budget Primitif ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré, arrêté en la forme,
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2019, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

## **OBJET: COMPTE DE GESTION 2019**

## 2020.25

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte de gestion 2019 établi par Mme ROGER.

Le compte de gestion fait ressortir en résultat de clôture une somme de 938 180,00 € en résultats excédentaires.

## Le Conseil Municipal:

- VU le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- VU les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveuse accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- APRÈS s'être assuré que la receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrite de passer dans ses écritures,
- **DÉCLARE**, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la receveuse visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

# OBJET: AFFECTATION ET REPRISE DU RESULTAT D'EXECUTION EXERCICE 2019

#### 2020.26

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat d'exécution de l'exercice 2019.

- OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU l'avis de la Commission Finances,
- CONSTATANT, que le compte administratif 2019 voté présente un besoin de financement de la section d'investissement de 233 152,49 € qui se calcule comme suit :

	Dépenses	Recettes
	467 338,94	1 317 702,74
Report N - 1	627 805,99	-
	1 095 144,93	1 317 702,74
Soit un résultat pour 2019(1)	-	222 557,81
Reste à réaliser pour 2019	860 710,30	405 000,00
Soit un résultat pour 2019(2)	455 710,30	

- CONSTATANT que le compte administratif 2019 voté présente en section de fonctionnement un excédent de clôture de 482 469,70 € (A) qui se calcule comme suit :

	Dépenses	Recettes
	1 595 701,72	1 809 841,90
Report N - 1		501 482,01
	1 595 701,72	2 311 323,91
Soit un résultat de Clôture de (B)		715 622,19
Besoin au cpte1068 de:		- 233 152,49
Affectation cpte 002 (A) – (B)		482 469,70

- DÉCIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exécution comme suit :

Compte 002 : 482 469,70 € en recette
 Compte 1068 : 233 152,49 € en recette
 Compte 001 : 222 557,81 € en recette

OBJET: **VOTE DES SUBVENTIONS** 

## 2020.27

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les demandes de subventions sollicitées sur l'année budgétaire 2020.

- OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- DÉCIDE, à l'unanimité, d'allouer aux associations suivantes :

* Amicale des Aînés Ruraux (ADAR)	150,00 €
* Ass des Jeunes Sapeurs-Pompiers de La Chapelle la Reine	200,00 €
* Association la Passion du Rouge	50,00 €
* Association du Patrimoine	60,00 €
* Association Parents d'élèves	1 000,00 €
* Association Soutien FACIL	50,00 €
	*
* Ass Sportive Collège Blanche de Castille	50,00 €
* Cercle des Nageurs	300,00 €
* Club Cycliste Vallée de l'Ecole	200,00 €
* Comité des Fêtes	7 600,00 €
(ne participent pas au vote MM. BOUCHUT, COSSON, MORIZET)	
* Ensemble Laudate Dominum	450,00 €
* Foyer Rural de Tousson	350,00 €
* G R F M (Gymnastique Rythmique Fertoise et Maissoise)	50,00 €
* Handi Sport Seine et Marne	50,00 €
* Loisirs et Culture	3 500,00 €
* Restaurant du Cœur de Seine et Marne	100,00 €
* Secours Catholique de la Chapelle la Reine	100,00€

## OBJET : PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

#### 2020.28

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le décret 2020-570 du 14 mai 2020 prévoit et fixe les conditions d'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie du Covid 19.

## Le Conseil Municipal:

- OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,
- DECIDE, à l'unanimité, de mettre en place la prime précitée et fixe les modalités de son attribution comme suit:
  - Le versement de la prime sera versé aux agents qui ont participé à la continuité de l'activité pendant la période de l'état d'urgence sanitaire,
- FIXE une enveloppe d'un montant de 4 500 € dédiée au versement de cette prime.

## OBJET : **VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE COMMUNALE**

## 2020.29

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales n°1259 COM pour l'année 2020. Monsieur le Maire, rappelle la volonté du Conseil de ne pas alourdir la pression fiscale communale sur les foyers noiséens et propose alors de reconduire les taux votés en 2019.

## Le Conseil Municipal:

- OUÏ l'exposé et sur proposition de Monsieur le Maire,
- VU l'état n° 1259 COM (Etat de Notification des Taux d'Imposition de 2020),
- VU les programmes engagés dans le budget primitif 2020,
- DÉCIDE, à l'unanimité, de geler les taux de Taxe sur le Foncier Bâti et Non Bâti de l'année 2020 aux mêmes taux qu'en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et ainsi fixer les taux pour l'année 2020 comme suit:

	Année 2019 <b>Ancienne fiscalité</b>	Année 2020 <b>Nouvelle fiscalité</b>
Foncier Bâti	13,84 %	13,84 %
Foncier Non Bâti	27,56 %	27,56 %

## OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

## 2020.30

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

- \* Dépenses : 2 233 973,00 € (dont 406 640,00 € transférés à la section d'investissement),
- \* Recettes: 2 233 973,00 € (dont 482 469,70 € de résultat 2019 reporté),

## SECTION D'INVESTISSEMENT

- \* Dépenses : 769 640,70 € + 860 710,30 € de reste à réaliser = 1 630 351,00 €,
- \* Recettes : 1 002 793,19 € + 405 000,00 € de reste à réaliser + solde d'exécution reporté 222 557,81 € = 1 630 351,00 €,

## Le Conseil Municipal:

- OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU l'avis de la Commission Finances,
- CONSIDERANT le montant des recettes fiscales induites pour les nouveaux taux communaux de la taxe d'habitation et du foncier bâti,
- CONSIDERANT la poursuite de la volonté de ne pas recourir à l'emprunt pour financer les investissements,
- APRÈS examen du projet du Budget Primitif,
- APRÈS en avoir délibéré,
- VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 équilibré comme ci-dessus.

# OBJET: TARIFS COMMUNAUX 2020

#### 2020.31

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de réviser les tarifs communaux.

- OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- VU les derniers tarifs applicables, et les indices officiels d'inflation,
- DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 les tarifs communaux comme suit :

	TARIFS COMMU	NAUX
	à compter du 1er SEPTEMBRE 2020	
NATURE du SERVICE	PRESTATION	Tarifs 2020
CANTINE	1 repas	4,60 €

	1 repas PAI	1,25 €
GARDERIE	matin	3,70 €
57 II (57 ma) II m	soir	5,00 €
ETUDE	Forfait mensuel	27,50 €
	Forfait semaine Soir	11,20 €
	3011	3,40 €
VENTE DE BOIS	en 0,50 mètre à Noisy livré	60,00€
s/présentation de la T.H. domiciliée sur la	commune	
VENTE DE MIEL	Pot de 250 g	4,80 €
LOCATION DE MATERIEL	1 chaise	1,45 €
	1 banc	5,00 €
	1 table	4,00 €
roulogu gomprogogur	1 plateau	3,50 €
rouleau compresseur  LOCATION SALLE DES FETES	1/2 journée Noiséens : journée	87,00 € 520,00 €
LOOKHON CALLED DE OTETES	Noiséens : week end	800,00 €
	Hors commune : journée	1 000,00 €
	Hors commune : week end	1 500,00 €
	Caution	2 600,00€
LOCATION SALLE DE REUNION		190,00€
PHOTOGOPHIC		
PHOTOCOPIES	Format A4 N/B	0,20 €
	Format A4 soulour	0,40 €
	Format A4 couleur Format A3 couleur	0,90 € 1,70 €
	1 omat A3 codiedi	1,70€
CONCESSIONS CIMETIERE	Cinquantenaire : 2 m	560,00 €
	4 m	1 200,00 €
	6 m	2 700,00 €
	Trentenaire : 2 m	400,00€
	4 m	850,00 €
	6 m	1700,00 €
	Temporaire : 2 m	200,00€
	4 m	410,00€
	6 m	830,00 €
COLOMBARIUM	15 ans	980,00€
OCEOINIDAMOIN	30 ans	1310,00 €
	00 drig	1010,00 €
DISPERSION DES CENDRES		15,00 €
PERPORTONIALLI	B. D.	600.00
REPRODUCTION P.L.U.	P.L.U. papier	220,00 €
	P.L.U. numérisé	170,00 €
SACS PAPIER	Lot de 25 à porter	13,80 €
	Lot de 25 à ramasser	31,00 €
DROITS OCCUPATION		
Etalages moins 5 m²	pour un an	40,00 €
Etalages plus 5 m²	pour un an	110,00 €
Véhicule vente ambulante régulier	pour un an	120,00€

Autres marchands ambulants	Occasionnels par jour	15,00€	
Manèges, cirques	par jour	30,00 €	
Manages, on ques	pai jour	00,00 0	
COUT HORAIRE MAIN ŒUVRE	E INTERVENTION POUR LE COMPTE D	E TIERS	
Lundi à vendredi inclus pendant les heures	s de service	40,00 €	
Lundi à vendredi inclus en dehors des heu	res de service (sauf de 22 h à 7 h)	50,00€	
Dimanche et jours fériés (sauf de 22 h à 7	h)	80,00€	
Tous les jours de 22 h à 7 h		150,00 €	
COUT HORAIRE IMOBILISATION VEHICULES OU ENGINS INTERVENTION POUR LE COMPTE DE TIERS			
Véhicules légers (P.T.C.< 3,5 tonnes)	35,00 €		
Véhicule Poids Lourds (P.T.C.>3,5 tonnes	50,00€		
FRAIS GENERAUX INTERVENTIC			
Participation forfaitaire (prestations ci-dessus)		260,00 €	
FRAIS DE RECHERCHES DE D			
Coût horaire		32,00 €	

OBJET: JURY D'ASSISES 2021

## 2020.32

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2021 par tirages au sort sur les listes électorales, selon le procédé utilisé depuis 1979.

# Le Conseil Municipal:

- OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,
- PROCÈDE, par tirages au sort sur la liste électorale, à la désignation des 3 jurés d'assises.

## Sont désignés :

- Mme RIGAUDY Patricia,
- Mme VAUCHELLES Delphine épouse AVEZOU VAUCHELLES,
- Mme JOFFRE Florence épouse TARNAUD.

La séance est levée à 20 h 30

NOISY SUR ÉCOLE, le 03 juillet 2020

Christian BOURNERY

Publié le : 7 JUL. 2020